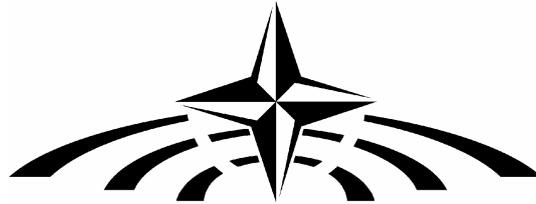


142 DSC 06 F  
Original : anglais



# **Assemblée parlementaire de l'OTAN**

## **COMPTE RENDU**

de la réunion de la Commission de la défense et de la sécurité  
Hall des Ternes, Palais des Congrès, Paris, France

dimanche 28 mai 2006

**LISTE DE PRESENCE**

<b>Président</b>	Joel Hefley (Etats-Unis)
<b>Vice-président</b>	Joseph A. Day (Canada)
<b>Rapporteur général</b>	Julio Miranda Calha (Portugal)
<b>Président de la Sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité</b>	Sven Mikser (Estonie)
<b>Rapporteur de la Sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité</b>	John Shimkus (Etats-Unis)
<b>Président de la Sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense</b>	Vahit Erdem (Turquie)
<b>Rapporteur de la Sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense</b>	Frank Cook (Royaume-Uni)
<b>Président de l'AP-OTAN</b>	Pierre Lellouche (France)
<b>Secrétaire général</b>	Simon Lunn
<b>Délégations membres</b>	
Belgique	Daniel Bacquelaine Mia De Schamphelaere Yvon Harmegnies Théo Kelchtermans Philippe Mahoux
Bulgarie	Nikolai Kamov Yani Yanev
Canada	Claude Bachand Marcel Proulx
République tchèque	Antonin Seda
Danemark	Morten Helveg Petersen
France	Paulette Brisepierre Jean-Pierre Demerliat
Allemagne	Rainer Arnold Ernst-Reinhard Beck Helga Daub Ursula Mogg Winfried Nachtwei Hans Raidel Kurt J. Rossmannith Anita Schäfer Bernd Siebert Jörn Thiessen Gottfried Timm
Grèce	Sofia Kalantzakou Andreas Loverdos Vassilios Maghinias

Islande	Össur Skarphédinsson Magnus Stefánsson
Italie	Giovanni Lorenzo Forcieri Mario Palombo
Lettonie	Juris Dalbins
Lituanie	Rasa Juknevičienė
Pays-Bas	Willem Hoekzema Tiny Kox Hendrik Jan Ormel
Norvège	Per Ove Width
Pologne	Zbyszek Zaborowski
Portugal	Maria Carrilho Manuel Filipe Correia de Jesus Jorge Neto
Roumanie	Eduard Raul Hellvig Ioan Mircea Pascu Attila Verestóy
Slovaquie	Jan Kovarcik
Slovénie	Anton Anderlic
Espagne	Jesus Cuadrado Maria Rosario Juaneda Jordi Marsal Alejandro Muñoz-Alonso José C. Perez Lapazaran
Turquie	Roberto Soravilla Muharrem Karsli Mehmet Nessar
Royaume-Uni	Hugh Bayley Sir Menzies Campbell Sir John Stanley
Etats-Unis	Dan Burton Dennis Moore Mike Ross Jeff Sessions John Tanner Ellen Tauscher Tom Udall

**Délégations associées**

Arménie	Artur Petrosyan Mher Shageldyan
Azerbaïdjan	Ziyafat Asgarov Gudrat Hasanguliyev Siyavush Novruzov Tahir Suleymanov
Croatie	Krešimir Cosić Marin Jurjevic Velimir Plesa
Finlande	Ilkka Kanerva
Géorgie	Nicholas Rurua Irakli Kavtaradze

Fédération de Russie	Valery Bogomolov Rafael Gimalov Victor A. Ozerov Vladimir Vassiliev Vladimir Zhirinovskiy
Suède	Peter Jonsson
Suisse	Endi Engelberger
L'ERY de Macédoine*	Théo Maissen
Ukraine	Slobodan Casule Andriy Shkil

### **Délégations associées méditerranéennes**

Algérie	Mohamed Bouha Messaoud Chihoub Abdelkrim Harchaoui Ahmed Issaad Abdelhamid Latreche Mohamed Mebarki
Israël	Danny Yatom
Jordanie	Hakem Al-Kadi Adel Shureideh

### **Parlement européen**

Angelika Beer  
Paulo Casaca  
Ana Maria Gomes

### **Orateurs**

Dennis Sammut, directeur exécutif du Réseau d'information londonien sur les conflits et les liens entre les Etats en construction (LINKS)  
John Kriendler, professeur au Centre européen d'études de sécurité George C. Marshall  
Général Henri Bentégeat, Chef d'état-major des forces armées françaises

### **Secrétariat international**

Zachary Selden, directeur  
Valérie Geffroy, coordonnatrice  
Patrick Stephenson, assistant de recherche  
Devon L. Mans, assistant de recherche  
Csaba Kalmar, assistant de recherche

---

\* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

1. **Dennis Sammut**, directeur exécutif du Réseau d'information londonien sur les conflits et les liens entre les Etats en construction, présente une intervention sur les *Choix et les différentes options offertes aux pays du Caucase du Sud*. M. Sammut concentre son propos sur l'idée selon laquelle le resserrement des relations avec l'OTAN et une relation solide avec la Russie ne constituent pas un match nul pour les pays de la région.
2. **Vahit Erdem** (TR) réaffirme l'engagement de la Turquie en faveur d'un lien plus solide entre l'OTAN et le Caucase du Sud. **Sofia Kalantzakou** (GR) demande comment l'OTAN est censée réagir à la rhétorique nationaliste énergique souvent utilisée dans la région. M. Sammut répond que les prises de position récentes ont adopté un ton moins provocateur et que la communauté internationale doit bien comprendre que le recours à la force armée ne constitue pas une solution acceptable aux problèmes actuels.
3. **Vladimir Zhirinovskiy** (RU), soulignant l'importance du lien économique entre son pays et la Géorgie, rappelle que des millions de dollars quittent chaque année la Russie pour la Géorgie. M. Sammut répond que la majorité de ces capitaux proviennent de Géorgiens établis en Russie.
4. **Tiny Kox** (NL) se demande s'il est bien utile de faire intervenir une alliance militaire comme l'OTAN dans la région. M. Sammut répond que l'OTAN a effectivement un rôle à jouer dans le Caucase du Sud, car il importe que les pays se sentent en sécurité avant de pouvoir aplanir leurs divergences. **Mher Shageldyan** (AM) s'interroge sur les conséquences qu'aurait l'intégration, au sein de l'OTAN, de certains pays – et non de tous - du Caucase du Sud, alors que d'autres resteraient en dehors de l'OTAN. M. Sammut reconnaît qu'il s'agit effectivement d'une question préoccupante et qu'il faut éviter de créer de nouvelles divisions dans la région. Il ajoute qu'il convient d'éviter les solutions basées sur l'opportunisme politique pour se concentrer sur des formules à long terme conférant un sentiment de sécurité à toutes les parties.
5. **Julio Miranda Calha** (PT) présente le projet de rapport général de la Commission intitulé *Les enseignements tirés des opérations en cours de l'OTAN*. Ce dernier, qui porte essentiellement sur le pays où l'OTAN mène actuellement son opération la plus vaste, à savoir l'Afghanistan, aborde également les opérations en cours au Pakistan, au Soudan et en Irak. En conclusion, M. Miranda Calha reconnaît qu'il reste énormément à faire et ce, en dépit des progrès réalisés en Afghanistan. Les principaux enseignements que l'on peut tirer des opérations en cours de l'OTAN ont trait à la nécessité de renforcer l'interopérabilité, la souplesse et la coordination avec les autres acteurs internationaux.
6. **Sven Mikser** (EE) évoque le voyage qu'il a effectué récemment en Afghanistan avec d'autres parlementaires de l'OTAN et fait le point sur les progrès enregistrés à ce jour dans ce pays, ainsi que sur les problèmes qui y persistent. Tiny Kox exprime les préoccupations que lui inspire l'opération, et son inquiétude à l'idée de voir les troupes de l'OTAN entraînées dans une situation préjudiciable aux intérêts de toutes les parties. **Hugh Bailey** (UK) ne peut souscrire à la description de la force de l'Union africaine figurant au paragraphe 61. Il lui semble également que la coordination entre l'UE et l'OTAN est meilleure que le rapport ne donne à penser.
7. **Jesus Cuadrado** (ES) évoque la présence de l'Espagne en Afghanistan et l'importance de la reconstruction ainsi que des opérations de sécurité. **John Shimkus** (US) constate avec satisfaction que les femmes sont mieux représentées au sein du parlement afghan. Il demande également quels enseignements ont été tirés s'agissant des capacités de transport lourd mobilisées par l'OTAN à destination des régions dont il est question dans le rapport. **Hendrik Jan Ormel** (NL) suggère que soit élaboré un rapport spécial de commission sur l'évolution de la situation en Irak. **Rasa Jukneviene** (LT) demande si des parlementaires irakiens et afghans pourraient être conviés à la prochaine réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.
8. **Mario Palombo** (IT) voudrait en savoir plus sur la nécessité, pour les troupes de l'OTAN, de jouir d'une certaine "souplesse" en Afghanistan. D'après lui, l'OTAN ne peut, compte tenu de sa

structure actuelle, combattre le terrorisme ; de plus, la coordination entre agences nationales de renseignement est médiocre. **Frank Cook** (UK) relève que le rôle des femmes en Afghanistan a évolué de manière spectaculaire. Il exhorte aussi les parlementaires à faire le maximum pour lever les restrictions nationales en matière d'utilisation de leurs forces armées, car ces dispositions ont actuellement pour effet d'entraver l'efficacité opérationnelle de l'OTAN. **Willem Hoekzema** (NL) relève qu'il sera nécessaire de mettre au point une meilleure méthode de répartition des dépenses entre les membres. Il espère que cette question pourra être mieux traitée dans le paragraphe 84. **Daniel Bacquelaine** (BE) déclare qu'il y a parfois confusion entre les missions que mène l'OTAN dans les domaines humanitaire et de la défense. Il arrive, lorsque l'OTAN assure un rôle humanitaire, que les organisations non gouvernementales soient confondues avec des éléments militaires.

9. Le **Professeur John Kriendler**, du Centre Marshall, expose son point de vue sur la réforme des quartiers généraux de l'OTAN. Il présente une chronologie de l'effort de réforme mené au cours des dernières années, relevant combien il a contribué à permettre à l'OTAN de s'adapter à un environnement de sécurité en mutation. Pourtant, en dépit des très nombreuses discussions dont il fait l'objet, le processus de réforme est resté lent et limité. Malgré quelques mesures appropriées, comme la "co-implantation" des personnels du Secrétariat international et de l'État-major militaire international, il reste beaucoup à faire pour permettre à l'OTAN de fonctionner plus efficacement.

10. **Ana Maria Gomes** (Parlement européen) demande que soit approfondie la question des problèmes de coordination entre l'UE et l'OTAN. M. Kriendler répond qu'en dépit du succès de l'accord "Berlin Plus", des chevauchements d'efforts subsistent entre l'UE et l'OTAN, ainsi qu'un facteur de concurrence.

11. **Claude Bachand** (CA) se dit préoccupé par le fait que les quartiers généraux ont pris plus d'importance que les forces déployables à proprement parler, et demande s'ils se sont renforcés en nombre et sous l'angle des effectifs. M. Kriendler relève qu'en fait, on demande aux personnels des quartiers généraux d'en faire plus alors que les cadres d'effectifs restent pratiquement inchangés ; il ajoute qu'ensemble, ces mêmes quartiers généraux n'emploient que quelques centaines de spécialistes en questions politiques.

12. À la demande de la délégation islandaise, la Commission aborde la question de la fermeture prévue de la base aérienne américaine de Keflavik, en Islande. Les Etats-Unis, qui exploitent cette base aérienne depuis la Seconde Guerre mondiale, projettent à présent de la fermer dans le droit fil d'un réexamen global de leur stratégie en matière de bases à l'étranger. **Össur Skarphédinsson** (IS) exprime le point de vue de sa délégation, laquelle critique fermement la décision de fermer la base et la façon dont cette décision a été prise. D'après lui, on n'a pas suffisamment réfléchi aux conséquences stratégiques de cette démarche, ni à ses retombées sur l'Alliance dans son ensemble. Stratégiquement parlant, l'Islande ne possède pas de forces armées qui lui soient propres et se trouve dès lors dans l'impossibilité de défendre son espace aérien de manière indépendante. **Magnus Stefánsson** (IS) ajoute que, vu l'importance de la circulation aérienne dans l'espace aérien islandais, la fermeture de la base de Keflavik pourrait poser des problèmes de sécurité à l'Islande et aux autres Alliés. M. Skarphédinsson qualifie aussi d'inappropriée la manière unilatérale dont les Etats-Unis ont décidé de clore le débat et de fermer la base, alors que son pays apparaît depuis longtemps comme un membre solide de l'Alliance et un ami fiable des Etats-Unis.

13. **Joel Hefley** (US) répond que les Etats-Unis continueront à défendre l'espace aérien islandais, mais cherchent un autre moyen d'y parvenir, sans devoir baser des appareils sur place. Il relève par ailleurs que cette mise à l'arrêt s'inscrit dans un schéma de fermeture des bases américaines un peu partout dans le monde. M. Shimkus ajoute que l'on ne peut plus, au moment de planifier la répartition des ressources de défense, se restreindre aux modèles de sécurité en

vigueur durant la Guerre froide et observe qu'aux Etats-Unis même, de nombreuses communautés sont elles aussi confrontées aux retombées de telles fermetures de bases.

14. Plusieurs membres de la région balte dont Mme Rasa Jukneviene et **Juris Dalbins** (LV) font remarquer que l'OTAN assure des patrouilles aériennes pour leurs pays et suggèrent que cette dernière soit tenue de faire de même pour l'Islande. **Per Ove Width** (NO) convient qu'il ne s'agit pas d'une question purement bilatérale, et que l'OTAN devrait intervenir dans sa résolution.

15. M. Hefley, conscient de l'importance de cette question, propose de se faire l'écho des préoccupations exprimées en commission auprès du Département américain de la défense.

16. M. Shimkus présente le projet de rapport de la Sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité. Celui-ci se concentre sur l'évolution de la présence militaire américaine à l'étranger et ses effets sur l'Alliance. M. Shimkus souligne que les changements intervenus se basent sur une réévaluation stratégique de l'environnement de sécurité actuel. La Sous-commission projette de se rendre en Roumanie et en Bulgarie afin de mieux appréhender les conséquences de ce processus pour certains membres de l'Alliance.

17. **Andreas Loverdos** (GR) demande s'il faut comprendre, à la lecture des paragraphes 22 à 25 du rapport, que les Etats-Unis sont en train de retirer la totalité de leurs forces actuellement basées en Allemagne. M. Shimkus lui répond que 70 000 soldats américains environ resteront en Allemagne.

18. **Sir John Stanley** (UK) aborde deux questions non traitées dans le rapport, à savoir la Chine et l'océan Indien, la question décisive étant de savoir, à cet égard, quelle sera la position des Etats-Unis s'agissant de leurs bases dans le voisinage de Taïwan. Les actions en justice intentées au Royaume-Uni pourraient de surcroît se solder par la restitution, aux populations de Diego Garcia, des terres qu'occupe actuellement la base aérienne américaine implantée sur cette île.

19. M. Bachand note que la Commission sur les bases implantées à l'étranger (*Overseas Basing Commission*) se montre critique à l'encontre de la politique du Pentagone en matière de bases militaires. Il demande qui a dirigé le réexamen global du dispositif de défense, et pourquoi, en outre, les planificateurs n'ont pas attendu les recommandations du prochain réexamen quadriennal de la défense.

20. M. Kox déclare que, si les Etats-Unis considèrent qu'ils livrent un conflit planétaire contre l'extrémisme violent, son propre pays ne se voit pas, quant à lui, engagé dans un tel combat. Il se demande s'il est raisonnable d'envoyer des troupes en Europe orientale, et craint qu'un tel déploiement ne puisse déstabiliser la région. **Ellen Tauscher** (US) demande au rapporteur de faire part de son point de vue au sujet des troupes déployées à l'avant, des télécommunications et, plus précisément, du transport aérien stratégique.

21. Le **général Henri Bentégeat**, chef d'état-major des forces armées françaises, évoque le ferme soutien qu'apporte son pays à l'OTAN. Il signale que son pays arrive en cinquième position sur la liste des contributeurs financiers à l'OTAN, et en quatrième position pour ce qui concerne le soutien opérationnel. Le général Bentégeat fait le point des opérations menées dans trois théâtres, à savoir les Balkans, l'Afghanistan et le Pakistan. D'après lui, l'OTAN peut mener de front des opérations simultanées et relever les défis qui se présentent aujourd'hui à l'échelle mondiale. Il réaffirme que l'OTAN en tant qu'alliance militaire ne doit s'engager que pour les missions qu'elle est à même de mener à bonne fin. En guise de conclusion, il note qu'il faut que les pays européens de l'Alliance envisagent d'investir davantage dans leurs forces armées.

22. M. Miranda Calha interroge le général au sujet des rôles respectifs de l'OTAN et de l'UE. Le général recommande que ces rôles fassent l'objet d'un partage approprié entre les deux organisations compte tenu de leurs points forts respectifs.

23. M. Cook présente le projet de rapport de la Sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense intitulé *Le rôle de l'OTAN dans le Caucase du Sud*. Il rappelle aux participants qu'il s'agit d'un projet destiné à fournir certains éléments d'appréciation aux membres en vue de la visite qu'ils effectueront plus tard dans la région.

24. **Ziyafat Asgarov** (AZ) évoque la nécessité de s'en remettre aux principes du droit international pour résoudre le conflit du Haut-Karabakh. Il rappelle que cette région fait partie de l'Azerbaïdjan et que c'est l'Arménie qui a lancé une intervention militaire dans le but de s'emparer du territoire azeri. Près de 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan sont aujourd'hui occupés par l'Arménie et on compte environ un million de réfugiés ou de personnes déplacées. **Mher Shageldyan** (AM) souligne que son pays axe son discours sur la paix et les négociations, tandis que l'Azerbaïdjan use d'une rhétorique guerrière. Il appelle aussi l'attention des participants sur l'accroissement des dépenses militaires de l'Azerbaïdjan, financées par ses recettes pétrolières. **Nicholas Rurua** (GE) fait part du souhait de la Géorgie de contribuer à la promotion de la stabilité régionale. Les trois délégations soumettent, au sujet du rapport, des observations écrites qui, déclare le rapporteur, seront prises en compte au moment d'élaborer la version finale de ce document.

25. M. Erdem fait part des préoccupations que lui inspire le paragraphe 30 du rapport. Il souligne que la Turquie a l'intention de faire preuve d'un esprit constructif et de normaliser ses relations avec l'Arménie. Il insiste pour qu'il ne soit pas fait mention, dans ce rapport, des événements remontant à l'époque ottomane.

---